



## Partage successoral-

Par **Pckl**, le **27/09/2022** à **18:15**

Le partage de la vente d'un bien immobilier est bloqué par un héritier qui prétend à tort ne pas avoir reçu sa part du forfait mobilier.

L'enjeu est faible environ 1% de la part de chacun soit 1800€ par héritier.

est-il plus judicieux d'engager une procédure (en référé) ou d'accepter la demande et de solder le litige?

merci

Par **Visiteur**, le **27/09/2022** à **19:01**

Bonjour,

Si le litige porte sur moins de 2000 euros, trouvez une solution amiable !

Une procédure vous coûtera largement plus cher et durera des années.

Par **Marck.ESP**, le **28/09/2022** à **10:28**

[quote]

est-il plus judicieux d'engager une procédure (en référé) ou d'accepter la demande et de solder le litige?

[/quote]

Bonjour

Si vous êtes face à une opposition farouche et vu le montant, c'est par le conciliateur qu'il faut passer en premier.